

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Code de diffusion 01 + hebdomas

629 M \$ pour la région de Lanaudière

LE MINISTRE DAVID WHISELL ANNONCE DES INVESTISSEMENTS SANS PRÉCÉDENT AFIN D'AMÉLIORER L'ACCÈS DES CITOYENS AUX SERVICES DE SANTÉ

Lachute, le 12 août 2008 – La région de Lanaudière peut compter en 2008-2009 sur une enveloppe budgétaire annualisée de 629 M \$ dans le domaine de la santé et des services sociaux. C'est ce qu'a annoncé aujourd'hui le député d'Argenteuil, ministre du Travail et ministre responsable de la région, monsieur David Whissell au nom du ministre de la Santé et des Services sociaux, docteur Yves Bolduc. Il s'agit d'une augmentation de 5 % (soit 30 M \$) par rapport au budget de l'an dernier. Le ministre a également confirmé des investissements totalisant 11,7 M \$ pour le maintien et la rénovation des actifs immobiliers et 8,1 M \$ pour la haute technologie, le maintien et le rehaussement de l'équipement du réseau sociosanitaire québécois.

Budget de fonctionnement

« Jamais auparavant un gouvernement n'aura autant fait pour la santé et les services sociaux, en particulier sous l'angle budgétaire. Dans Lanaudière, l'augmentation cumulative des budgets s'établit à 216,2 M \$, soit un accroissement de 52 % depuis 2003-2004. Nos réinvestissements successifs se sont traduits par une très nette bonification de l'offre de service », a déclaré le ministre Whissell.

L'enveloppe budgétaire régionale annoncée aujourd'hui comprend une portion de 16,1 M \$ qui permettra au réseau de rencontrer la croissance régulière de ses activités et des autres dépenses ainsi qu'une somme de 2,8 M \$ devant couvrir l'augmentation des coûts de système qui sont spécifiques à la santé et aux services sociaux. Pour ce dernier montant, il peut s'agir, par exemple, de coûts relatifs aux nouvelles technologies de la santé, ou encore à l'achat de médicaments par les établissements, des rubriques budgétaires qui augmentent toujours plus vite que l'inflation.

Budget de développement

La région de Lanaudière reçoit 8,2 M \$, sur une base annuelle, pour le développement de nouveaux services, conformément aux grandes priorités gouvernementales en santé. Le ministre a rappelé que ces priorités comprennent notamment les services aux aînés en perte d'autonomie, les services aux personnes vivant avec des problèmes de santé mentale, la lutte contre le cancer, les services aux personnes atteintes de déficience physique, de déficience intellectuelle ou d'un trouble envahissant du développement, les services aux jeunes en difficulté et à leur famille, ainsi que le développement de

l'offre de service en dépendance. Par ailleurs, le ministre de la Santé et des Services sociaux a demandé au réseau régional de continuer à soutenir l'accès aux services de chirurgie. En cette matière, les sommes nécessaires seront versées sur la base de l'offre de service réelle et des résultats effectivement obtenus.

« Ces développements permettront à nos établissements d'accroître leur offre de service à la population Lanaudoise, ce qui est une excellente nouvelle », a expliqué Jean-François Foisy, président-directeur général de l'Agence de santé et des services sociaux de Lanaudière.

Infrastructures « Des fondations pour réussir »

Le ministre Whissell a rappelé que les investissements en infrastructures s'inscrivent dans le Plan québécois des infrastructures « Des fondations pour réussir », annoncé à l'automne dernier par notre gouvernement. Ce plan est accompagné d'un investissement sans précédent de 30 milliards de dollars. À ce titre, le réseau de la santé et des services sociaux reçoit une juste part de 7 milliards de dollars pour assurer le maintien de ses actifs.

À l'échelle nationale, les établissements de santé et de services sociaux se voient attribuer un montant de 335 M \$ pour 2008-2009, dont 295 M \$ annualisés, soit sept fois plus qu'il y a cinq ans. De ce montant, Lanaudière se voit attribuer 8,9 M \$ pour le maintien des actifs immobiliers, permettant ainsi aux établissements de maintenir la qualité de leurs immeubles. Les sommes attribuées seront réparties dans les différents établissements au prorata de la valeur de remplacement des immeubles, en tenant compte du fait que les immeubles très récents ne requièrent à peu près pas d'interventions immobilières de ce type. De plus, toujours à l'échelle nationale, une enveloppe de 117,6 M \$ a été accordée aux fins de la rénovation fonctionnelle mineure dans les installations du réseau de la santé. La région de Lanaudière se voit accorder un montant de 2,8 M \$ pour des fins de rénovations mineures, toujours dans le but de permettre aux établissements de maintenir la qualité de leurs immeubles.

Haute technologie médicale et maintien des équipements

Le ministre a également confirmé des investissements régionaux de 8,1 M \$, dont 1 M \$ pour l'acquisition d'équipement de haute technologie médicale, 5,6 M \$ pour le maintien de l'équipement du réseau sociosanitaire québécois et 1,5 M \$ pour le maintien et le rehaussement des actifs informationnels.

La répartition détaillée de la somme annoncée aujourd'hui pour la haute technologie est la suivante :

- CSSS du Nord de Lanaudière : 770 000 \$ pour 80 pompes simples, 19 pompes doubles, un appareil mobile de radioscopie et un appareil mobile de radiographie;
- CSSS du Sud de Lanaudière : 230 000 \$ pour des endoscopes en pneumologie et en gastro-entérologie.

Quant à l'enveloppe de 5,7 M \$ pour le maintien de l'équipement du réseau sociosanitaire québécois, les sommes serviront à l'achat de différents équipements « médicaux » tels que des civières, des appareils d'anesthésie, des dialyseurs sanguins, des incubateurs néonataux; ou des équipements « non-médicaux et mobiliers » tels que des fauteuils roulants, des robots centralisés de pharmacie, ou du mobilier pour les postes de prélèvements. Un montant de 1,5 M \$ est également alloué afin de remplacer ou rehausser les actifs informationnels du réseau, par exemple des équipements informatiques non-conformes ou désuets.

« Notre gouvernement s'est résolument engagé dès 2003 à soutenir les établissements de santé et de services sociaux afin que ces derniers puissent bénéficier d'infrastructures fonctionnelles et modernes puisque la santé est notre priorité. Contrairement au parti Québécois qui a dilapidé notre système de santé et au parti de Mario Dumont qui compte couper les budgets en santé », a conclu le ministre responsable de la région.

- 30 -

Renseignements : Marie-Ève Bédard
Attachée de presse
du ministre de la Santé et des Services sociaux
418 266-7171

Sébastien Gagné
Attaché politique
Responsable de la région de Lanaudière
418 643-5297